

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF DU 6^{ème} RALLYE LE MANS VHRS, 1^{er} LPRS, 1^{er} LTRS 14 et 15 juillet 2018 (BONNETABLE 72)

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes de régularité

La consultation de ce document ainsi que les règles spécifiques des VHRS, LPRS et LTRS est vivement conseillée

Ils sont téléchargeables sur le site de la FFSA : www.ffsa.org

Page "REGLEMENTATION & SECURITE" → "REGLEMENTATION SPORTIVE" → "REGLEMENTATION VHC / REGULARITE" → "RALLYE DE REGULARITE" (les différents documents sont téléchargeables sur cette page)

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : **dès l'obtention du permis d'organisation de la Ligue Régionale du Sport Automobile Bretagne Pays de Loire**

Ouverture des engagements : **lundi 14 mai 2018**

Clôture des engagements : **lundi 2 juillet 2018**

Parution du carnet d'itinéraire : **vendredi 13 juillet de 16h à 20h et samedi 14 juillet de 7h30 à 10h Salle Mélusine à BONNETABLE**

Dates et heures des reconnaissances : **le 13 juillet de 16h à 20h et samedi 14 juillet de 7h à 11h**

Vérifications des documents : **le 14 juillet de 7h30 à 11h30 à la Salle Mélusine**

Vérifications des voitures : **le 14 juillet de 7h30 à 11h30 à l'entrée du parc fermé parking Mélusine**

Heure de mise en place du parc de départ : **à l'issue des vérifications techniques parking salle Mélusine**

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : **le 14 juillet à 10h salle Mélusine**

Publication des équipages admis au départ : **le 14 juillet à 13h affiché devant la salle Mélusine**

Publication des heures et ordres de départ : **le 14 juillet à 13h affiché devant la salle Mélusine**

Briefing des voitures d'encadrement : **le 14 juillet à 13h30 au PC salle Mélusine**

Départ de la première étape : **le 14 juillet 5 minutes après le dernier moderne**

Arrivée de la première étape : **le 14 juillet 5 minutes après le dernier concurrent moderne parc fermé Mélusine**

Publication des résultats partiels et ordre de départ de la deuxième étape : **samedi 14 juillet à minuit**

Départ de la deuxième étape : **le 15 juillet 5 minutes après le dernier concurrent moderne**

Arrivée finale : **le 15 juillet 14h04 parc fermé parking Mélusine**

Vérification finale : **le 15 juillet à BONNETABLE**

Taux horaire de la main d'œuvre : **60 € TTC**

Publication des résultats du rallye : **30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent**

Remise des prix : **dimanche 15 juillet à 17h salle Mélusine**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ACO Maine Bretagne organise le 14 et 15 juillet 2018 en qualité d'organisateur administratif un rallye régional de Régularité Historique Sportif dénommé :

6^{ème} RALLYE LE MANS VHRS, 1^{er} RALLYE LE MANS LPRS et 1^{er} RALLYE LE MANS LTRS

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bretagne Pays de Loire en date du 17 avril 2018 sous le numéro R29

Comité d'Organisation : ECURIE LE MANS, site internet : www.ecurielemans.org

Président : André GRISON

Secrétariat du Rallye : André GRISON, 30 rue Onias Martin, 72110 BONNETABLE

Téléphone : 02 43 29 13 45, port : 06 07 68 57 82, mail : andre.grison@wanadoo.fr

Site internet : <http://www.ecurielemans.org/>

Permanence du Rallye : jusqu'au 13 juillet au secrétariat du rallye, les 14 et 15 juillet au PC salle

Mélusine, rue de Twistringén à BONNETABLE tél : 02 43 29 62 74

Organisateur technique

Nom : ECURIE LE MANS

Adresse : 30 rue Onias Martin, BONNETABLE

1.1P. OFFICIELS

Président du collège des commissaires sportifs	J Jacques PECHON ROSSEL	ASA/licence	1201/2527
Membre du collège	José CHAUDET	ASA/licence	1201/2493
Membre du collège	Jean Michel TATIN	ASA/licence	1201/6575
Directeur de course	Michel BRAUNSTEIN	ASA/licence	1203/8940
Directeur de course Adjoint	Claudette MARANDEAU	ASA/licence	1507/6807
Directeur de course Adjoint	Joseph LORRE	ASA/ licence	1202/10395
Stagiaire	Laurent TOUCHARD	ASA/licence	1202/259363
Directeurs de course délégués ES	Pierre SCHUBLER	ASA/licence	1202/27374
	Patrice DELIAS	ASA/licence	1210/18371
Médecin chef	François MINEUR	ASA/licence	1210/224108
Commissaire technique responsable	Claude JOUANNEAU	ASA/licence	1201/58137
Commissaires techniques adjoints	Romain THIPHAINE	ASA/licence	1201/155300
	Gislain RATEL	ASA/licence	1202/181601
	Patrick GUILLEUX	ASA/licence	1314/55340
	Jean Luc BOURNEX	ASA/licence	1315/11351
Stagiaire	Esteban BRILLAND	ASA/licence	1201/259089
Chargés des relations avec les concurrents	Emmanuel NICOLAS	ASA/licence	1201/140071
	Marie Laure HERRAULT	ASA/licence	1201/222632
Chronométrateurs	Philippe NAUROY	ASA/licence	1201/163037
	Daniel HERVIEU	ASA/licence	1318/179222
	Cyril VALLEE	ASA/licence	1507/123878
Stagiaire	Stéphanie MARTIN	ASA/licence	1504/190091
Relations avec la presse	André GRISON	ASA/licence	1201/29481

1.2P. ELIGIBILITE

Championnat de la Ligue Bretagne Pays de la Loire de régularité

Trophée de l'ACO de régularité

1.3P. VERIFICATIONS

La liste des engagés sera publiée sur le site de l'Ecurie LE MANS à partir du mardi 10 juillet au soir et fera office de confirmation d'engagement.

Il n'y a pas d'heure précise de convocation aux vérifications administratives toutefois celles-ci seront clôturées à 11h30 précise

1.3.4P Un briefing oral sera organisé par le Directeur de Course le samedi 14 juillet à 16h00 à la salle Mélusine.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.P Est admise toute personne physique ou morale d'une licence valable pour le rallye concerné et pour l'année en cours ou d'un Titre de participation délivré pour l'épreuve considérée.

Ce Titre de Participation devra être demandé sur le bulletin d'engagement

Il s'agit du TPRR, Titre de Participation Régional Régularité, d'un montant de 42€.

Un certificat médical de non contre indication à la pratique du Sport Automobile devra être fourni pour l'obtention de Titre de Participation.

Le concurrent devra obligatoirement préciser sur la feuille d'engagement la catégorie de moyenne choisie pour la totalité du rallye ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives avec l'autorisation du collège des Commissaires Sportifs.

Les cabriolets son interdits en moyenne haute.

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 6^{ème} Rallye Le Mans VHRS et 1^{er} Rallye LPRS et LTRS doit adresser la demande d'engagement ci-jointe **avant le lundi 2 juillet 2018** (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivant :

- **Laurent LE POTIER, 3 la Vinette, 72370 ARDENAY SUR MERIZE**

tel : 06 73 79 50 09, mail : le-potier.laurent@wanadoo.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 40 voitures, 140 voitures maximum avec les VHC et les modernes

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 180 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 360 € (180€ x 2)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3.3P L'ordre de départ initial restera inchangé jusqu' à la fin.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENT

Un rallye de régularité sportive est ouvert aux voitures des catégories suivantes :

- Régularité Historique voitures éligibles (périodes et classes) jusqu'au 31/12/1990 telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA

- Régularité Tourisme : voitures de série, de plus de 20ans.
- Loisir Prestige : voitures de Grand Tourisme (GT) de série conforme à la législation routière en France.
- Loisir Tourisme : voitures de Tourisme de série conformes à la législation routière en France.

Un extincteur de 2kg plus 2 gilets fluorescents et 1 triangle seront obligatoires, arceaux en moyenne Haute.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 6^{ème} Rallye Le Mans VHRS, 1^{er} LPRS et 1^{er} LTRS représente un parcours de 125 km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 4 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 km.

Les épreuves spéciales sont :

- **LE SAOSNOIS, 10.83 km x 2 samedi 14 juillet**
- **LE PERCHE, 9.17 km x 2 dimanche 15 juillet**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

L'itinéraire horaire est tenu secret.

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA

Le nombre de passages en reconnaissance est de 3 au maximum, des contrôles seront effectués

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble orange
- Chef de poste : chasuble orange orange barré

7.5P ZONE DE REGULARITE

Le Directeur de Course proposera sous son entière responsabilité

Une moyenne haute qui sera au maximum de 75 km/heure.

En cas de dépassement de 10% de sa moyenne le concurrent encourt :

1ère infraction : le Collège des commissaires sportifs par une pénalité financière de 160€

2ème infraction : exclusion de l'épreuve

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Un classement : général

Un classement : moyenne haute

Un classement : moyenne intermédiaire

Un classement : moyenne basse.

ARTICLE 10P. PRIX

Aucun prix en espèce ne sera distribué.

La remise des prix se déroulera le dimanche 15 juillet à 17h salle Mélusine à BONNETABLE

Des coupes et des lots seront remis aux concurrents classés